

Edito



En route vers une nouvelle année de recherche et de formation!

À chaque changement de législature, la CPDT fait l'objet d'une évaluation. En 2015, l'objectif de celle-ci était d'analyser le processus organisationnel des différentes missions afin de déboucher sur des propositions d'amélioration de leur fonctionnement. Le rapport d'évaluation a permis au Gouvernement wallon d'adopter le 8 octobre dernier un nouveau programme de travail dans le cadre de la subvention 2015-2016.

Un des changements majeurs intervenu concerne la durée du programme de travail qui de pluriannuel est devenu annuel et ceci afin de répondre au souhait du Gouvernement wallon d'obtenir rapidement un certain nombre de résultats.

Une grande partie des moyens de la mission recherche sera consacrée cette année à la réalisation d'un diagnostic qui permettra de jeter les bases du schéma de développement du territoire, le nouveau schéma d'orientation stratégique et territorial pour la Wallonie prévu par le Codt (Code du développement territorial).

Une autre étude portera sur l'élaboration d'une méthodologie relative à la justification économique des révisions de plan de secteur portant sur l'inscription de zones d'extraction (carrières).

La troisième recherche s'inscrit dans la continuation de la recherche «Système d'informations foncières et politiques publiques » initiée lors de la dernière subvention. La problématique du transfert des données cadastrales provenant de l'État fédéral y sera plus particulièrement étudiée.

Enfin, une des équipes travaillera sur la localisation des opérations prioritaires en matière de dynamisation et rénovation de quartiers urbains existants.

Par ailleurs, le gouvernement se garde les moyens pour réaliser une recherche ou expertise dont la nécessité apparaîtrait en cours d'année.

L'intérêt et la qualité de la formation à l'attention des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme par le biais de méthodes actives et en petit groupe ont été à nouveau épinglés par l'évaluation. L'entrée en vigueur du Codt sera au centre du programme 2016.

Les missions de soutien indispensables que sont la communication et le centre de ressources se poursuivent tandis qu'au regard des conclusions de l'évaluation, le Gouvernement a décidé de mettre en veilleuse la mission de la Chaire.

Comme chaque année, les recherches seront suivies par des comités d'accompagnement composés de représentants des administrations wallonnes et des cabinets ministériels. Organe faitier, le comité de pilotage veillera au bon déroulement des travaux et pourra réorienter ceux-ci si nécessaire. Le comité de suivi quant à lui est chargé de la gestion courante et plus particulièrement de la politique de diffusion et de communication. Le secrétariat de la CPDT basé à la DGO4 vient en appui de ces différents cénacles afin d'assurer la coordination du processus.

Annick Fourmeaux Directrice générale de la DGO4 Coordinatrice de la CPDT La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT:
Annick Fourmeaux, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33,21,35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50 1050 Bruxelles vcawoy@ulb.ac.be Tél. 02/650 65 60

Coordination: Marie-Françoise Godart Valérie Cawoy

UCL-CREAT

Centre de Recherches et d'Etudes pour l'Action Territoriale

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve sabine.gerard@uclouvain.be

Tél. 010/47 21 27

Coordination: Yves Hanin
Alain Malherbe

ULg-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural 9 Allée de la Découverte, B52/3 4000 Liège lepur@ulg.ac.be

Tél. 04/366 58 93 (ou 88)

Coordination: Jean-Marie Halleux
Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site http://cpdt.wallonie.be ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie be

Éditrice responsable: Annick Fourmeaux

Rédaction : Dominique Istaz Crédit photographique : E. Castiau,

A. Coppens, D. Istaz

Graphisme & mise en page:

Ludivine Minnoye



Les défis des espaces ruraux

Il n'y a pas un espace rural wallon, mais bien des espaces ruraux. Ceux-ci sont en effet multiples et variés, loin de l'image véhiculée d'un territoire uniforme peu accessible, peu dynamique et à la population vieillissante. Quels sont les moteurs de leur développement, quels en sont les freins et comment permettre à ces espaces de participer pleinement au rayonnement de la Wallonie?

listoriquement, les espaces ruraux ont été vécus comme des lieux multifonctionnels aptes à répondre de manière différenciée aux besoins multiples des populations. Le développement des villes, particulièrement marqué au cours du dernier siècle, a progressivement occulté cette aptitude. Dès lors, se pose le défi de remettre cette dernière au centre de l'évolution des espaces ruraux.

La recherche¹ «Défis des espaces ruraux» est l'une des cinq recherches de la CPDT courant sur un an2 qui ont été commanditées par le Gouvernement wallon. Elle part du questionnement suivant : comment permettre aux espaces ruraux de participer le mieux possible au développement du territoire de la Wallonie? Elle a pour objectif d'identifier les moteurs de développement des espaces ruraux et de comprendre leurs interactions et leurs mutations, au regard des grandes dynamiques, notamment des évolutions sociodémographiques. Les chercheurs expliquent: «Il s'agit de comprendre quels sont les facteurs, moteurs ou freins, qui font que certains territoires ruraux présentent des trajectoires particulières. » Ces facteurs constituent en effet les bras de levier sur lesquels agir pour renforcer, équilibrer et dynamiser les espaces ruraux.

Des espaces ruraux, des situations différenciées

ne première étape de travail a consisté à poser le cadre théorique, contextuel et prospectif et à analyser la manière dont sont pris en compte les espaces ruraux dans les documents stratégiques et législatifs wallons. Ce travail a mis en évidence l'hétérogénéité de l'espace rural: il n'existe pas une ruralité mais bien des ruralités. Cette absence de définition unique est une caractéristique essentielle des territoires concernés, excluant une réponse stéréotypée à des situations différenciées.

Chaque document traite en effet l'espace rural différemment, en fonction de ses critères de référence. Les chercheurs complètent: «En Wallonie, il n'y a pas de réelle opposition entre le rural et l'urbain. Les espaces ruraux fonctionnent toujours en combinaison avec les espaces urbains et sont une imbrication de rural et d'urbain. » Ce constat avait déjà été établi dans le cadre de l'élaboration du Diagnostic territorial de la Wallonie (2011): «Ce que l'on définit couramment comme espace rural présente aujourd'hui de multiples facettes qui dépendent de sa proximité aux centres urbains (espaces périphériques, espaces intermédiaires), de

son accessibilité, des activités et des services qu'il offre et de l'importance de la fonction résidentielle. Toutes ces caractéristiques font en fait référence au capital territorial de chaque espace rural.»



Petite entreprise en périphérie du village de Corbion, en Ardenne centrale.

Pour déterminer les espaces du territoire wallon concernés, l'équipe a choisi de reprendre les 229 communes wallonnes semi-rurales et rurales définies par la Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement du Service Public de Wallonie (DGO3). «Ensuite, plutôt que de classer ces communes, nous avons choisi - parce que c'était plus intéressant en termes de dynamique - de découper spatialement l'espace rural wallon en zones où des enjeux identiques pourraient se dessiner. Pour réaliser ce découpage, nous avons comparé plusieurs typologies existantes

¹ Chercheurs: A. Coppens, M. Haine, C. Tauvel (ULB), B. Dawance, M. Grandjean, R. Harou, N. Martin, C. Meuris (UCL) – Pilotes: M.-F. Godart, Y. Hanin.

Lors de la rencontre avec l'équipe début septembre, la recherche était en cours et les résultats encore provisoires. L'article ne présente donc pas ces derniers mais les réflexions y menant.

et nous avons réalisé une analyse quantitative sur base de variables portant sur ces communes rurales et semi-rurales.»

Au final, l'espace a été découpé en dix zones cohérentes et relativement homogènes.

Sur cette base, les chercheurs tentent d'appréhender les espaces ruraux wallons dans le respect de leurs singularités, en dégageant des éléments de convergence et de divergence, «afin que la Wallonie rurale se construise en complémentarité et en solidarité de ses différences.»

Les dynamiques qui impactent les espaces ruraux

n deuxième élément important mis en exergue dans l'étude est l'existence de dynamiques rurales territoriales sur lesquelles il est possible d'agir.

Les espaces ruraux européens sont soumis à des dynamiques globales telles que l'évolution de la population, la globalisation des marchés, le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou la transition énergétique... Ces dynamiques dessinent les grandes

tendances d'évolution des espaces ruraux.

Mais l'impact de ces dynamiques est extrêmement diversifié au niveau local: face à celles-ci, les territoires réagissent de manières très différentes selon leur capital territorial. Ce capital est la combinaison de facteurs internes, tant matériels (capitaux financier, bâti et naturel) qu'immatériels (capitaux social, humain, culturel et politique). En réaction aux dynamiques globales, les facteurs du capital territorial agissent au niveau local comme des moteurs ou des freins de dynamiques rurales territoriales.

Les dynamiques territoriales rurales résultent donc d'un processus, basé sur une interaction entre facteurs endogènes. Elles sont dirigées par des forces qui les provoquent (moteurs) ou qui les contraignent (freins), ce qui engendre des changements dans le fonctionnement, l'organisation et l'évolution des espaces ruraux.

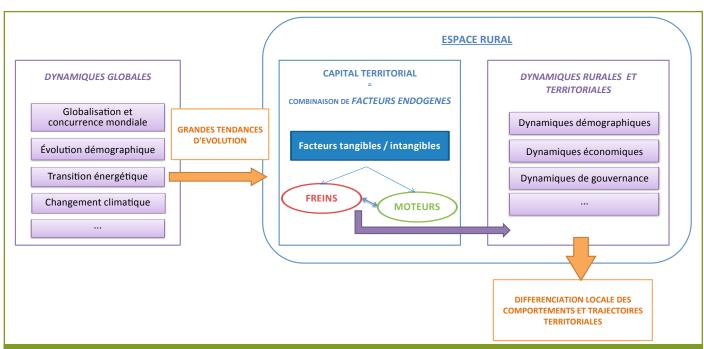
Le comportement du territoire, c'està-dire sa réactivité ou son fonctionnement dans un contexte précis, est lié aux dynamiques à l'œuvre sur le territoire. La trajectoire du territoire, c'est-à-dire l'évolution de son comportement dans le temps, se réajuste constamment en fonction des dynamiques territoriales.

Alors que les dynamiques globales ne peuvent être modifiées, il est par contre possible d'agir sur les dynamiques territoriales rurales en intervenant ou en valorisant les atouts et compétences du capital territorial. «Les dynamiques rurales possèdent l'avantage d'être flexibles et de pouvoir être dirigées par les actions politiques et locales. La recherche peut offrir un terreau à l'action politique wallonne en matière de ruralité.»

L'identification du capital territorial et des dynamiques territoriales

es dynamiques rurales sont appelées à être déclinées en tenant compte des différents facteurs du capital territorial qui caractérisent chacune des zones rurales wallonnes.

La recherche a donc identifié pour chacune des dix zones rurales les différents capitaux, tant matériels qu'immaté-



Le cadre théorique pour la compréhension des dynamiques dans les espaces ruraux:

- les dynamiques globales tracent les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux (identifiées à l'échelle européenne);
 les dynamiques territoriales, basées sur les facteurs endogènes du capital territorial, tracent les comportements territoriaux (identifiés à une
- les dynamiques territoriales, basees sur les facteurs endogenes du capital territorial, tracent les comportements territoriaux (identifiés à une échelle régionale ou locale).

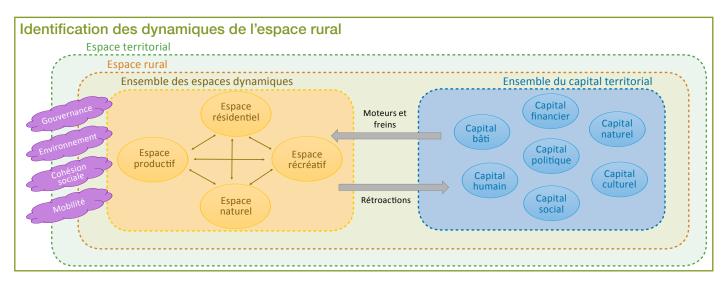
riels, ainsi qu'une série de dynamiques à l'œuvre sur le territoire de ces zones.

Les dix dynamiques étudiées

armi les dynamiques identifiées, dix ont finalement été retenues par le comité d'accompagnement pour être approfondies au cours de la recherche. Chacune de ces dix dynamiques est étudiée sur l'ensemble du territoire puis plus spécifiquement dans les zones rurales wallonnes les plus concernées afin de mettre en évidence les spécificités territoriales qui expliquent la trajectoire de la zone. «Nous décrivons globalement la dynamique, nous cherchons à voir les tendances puis comment les interpréter. Nous identifions les moteurs. les freins en fonction du capital territorial propre à chaque zone rurale. Nous faisons les liens entre les ressources dans le territoire et la dynamique. »

La déclinaison des dynamiques dans les différents espaces ruraux révèle des situations très différenciées. Elle est fonction des nombreux éléments composant le capital territorial, parmi lesquels la relation qu'a cet espace rural avec les villes. Parfois, c'est le fait d'un héritage territorial du passé, dans d'autres cas c'est la proximité qui intervient. «Par exemple, l'implication des entreprises des espaces ruraux dans les pôles de compétitivité est fonction de leur proximité aux grandes villes comme Liège, Charleroi ou Namur. » Il faut aussi tenir compte du fait que des zones rurales sont en interaction avec des villes situées en dehors de la Wallonie, comme Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Lille ou encore Bruxelles. «Pour cette dernière, l'influence porte assez loin dans les espaces ruraux.»

Parmi les nombreuses réflexions développées pour chacune des dynamiques



Les dix dynamiques retenues:

ESPACE RÉSIDENTIEL

- Dynamique de la promotion immobilière résidentielle privée
- Dynamique de développement des logements publics

ESPACE PRODUCTIF

- Dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité
- Dynamique de développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) (et des tiers-lieux)
- Dynamique de pression sur le foncier agricole, face à l'artificialisation des terres
- Dynamique de développement des PME
- Dynamique de développement des emplois résidentiels et liés aux services

Dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles

ESPACE RÉCRÉATIF

- Dynamique liée aux résidences secondaires
- Dynamique de réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé, établissements hôteliers et grandes infrastructures.

lors de notre entretien3, certaines d'entre elles ont soulevé ma curiosité. Par exemple, la dynamique de la résidence secondaire est relativement innovante. du fait de l'inexistence de données chiffrées complètes et parce qu'elle touche à deux enjeux importants : l'accès au logement (pression sur le marché) et le développement économique (économie présentielle). «Dans certains villages, il ne reste plus que quinze ou vingt maisons habitées en permanence, le reste étant de la seconde résidence. Quels sont les impacts locaux, les effets positifs et les effets pervers? Quels sont les leviers utilisables?»

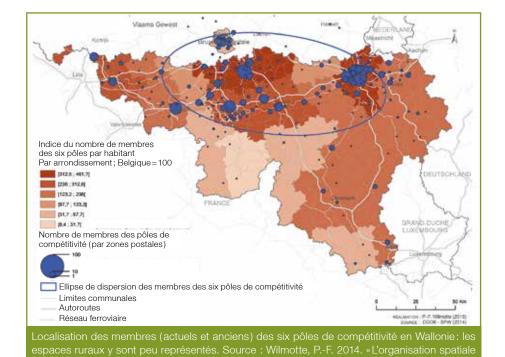
D'autres dynamiques ouvrent des questions pour l'économie des zones rurales, comme la dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité. L'exclusion des espaces ruraux de cette dynamique est mise en évidence tant par les acteurs que dans la littérature. Ces pôles, véritables outils économiques au niveau wallon, devaient pourtant profiter à l'ensemble de la Wallonie. «Comment permettre aux espaces ruraux, ou à une partie de ceux-ci, d'entrer dans la dynamique des pôles? Quels seraient

les espaces ruraux les plus susceptibles de pouvoir s'intégrer dans cette dynamique? Ne serait-il pas important de créer des pôles de compétitivité davantage destinés aux espaces ruraux, au sein desquels les petites entreprises ont d'autres logiques? Quelles seraient les adaptations qu'il faudrait faire pour créer d'autres dynamiques d'innovation?»

La dynamique de développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et des tiers-lieux (les nouveaux espaces de travail, comme les espaces de coworking ou les ateliers ruraux) met en questionnement le développement de ces pratiques dans les zones rurales. «Dans certaines zones rurales, on peut difficilement envisager de développer une telle dynamique pour le moment. En effet, ce type d'espaces de coworking ou de télétravail nécessite bien évidemment d'avoir une connexion internet régulière permettant une communication rapide avec les clients. Ceci peut constituer un frein non négligeable à l'heure où la mise en réseau dans le milieu professionnel semble un élément crucial.» Par ailleurs, le développement des espaces de coworking est-il transposable aux espaces ruraux? Les utilisateurs de ces lieux sont entre autres des personnes qui veulent faire du télétravail pour éviter de longs trajets. «Il est donc intéressant de prendre en compte la distance domicile-travail ou encore la carte de la congestion du trafic pour identifier les zones où la création d'un tiers-lieu est pertinente pour le territoire.»

Enfin, pour prendre un dernier exemple, la dynamique des emplois liés aux services pour les personnes âgées tord le cou à quelques idées reçues. «Il faut commencer par dépasser le cliché d'un monde rural à la population vieillie. Les zones sont très différenciées: certaines connaissent un vieillissement marqué, actuel ou à venir, d'autres présentent au contraire un profil assez jeune. Ensuite, il y a aussi une distinction entre population âgée mais en bonne santé et population dont la santé précaire résulte du passé socio-économique au lieu de vie.» Un autre phénomène à prendre en compte est celui du vieillissement migratoire: des retraités viennent en effet s'installer dans certaines zones rurales. «Ils n'ont pas la même logique de consommation de services et de soins de santé que les habitants qui vivent là depuis longtemps et peuvent le plus souvent se reposer sur leur famille. Les nouveaux arrivants sont éloignés de leur famille et ont donc d'autres besoins.»

Le travail s'est conclu par une série de recommandations, notamment sur la manière de reconsidérer les espaces ruraux pour qu'ils puissent pleinement participer au rayonnement de la Wallonie, «Il doit fournir aux décideurs, et cela à plusieurs niveaux, des informations pour leur permettre d'agir sur les leviers. Certaines recommandations sont générales et s'appliquent à l'ensemble de l'espace rural wallon, d'autres sont spatialisées étant donné les caractéristiques des différents espaces. » Les résultats seront présentés dès novembre dans des journées de plusieurs organismes et seront mis en ligne en décembre sur notre site cpdt.wallonie.be.



³ Il n'est pas possible de décrire dans cet article les axes des dynamiques étudiées ni les résultats de cette recherche. Le choix, certes subjectif, de la rédactrice s'est donc porté sur quelques éléments qui lui ont paru intéressants lors de l'entretien.

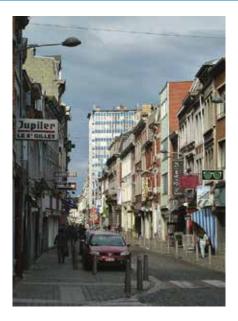


Une politique régionale de la ville

Comment la Wallonie peut-elle développer une politique de la ville qui soit intégrée et porteuse du développement régional? La recherche 1 « Politique de la ville – Dynamisation des cœurs de ville » vise à formuler des propositions et recommandations, au départ des outils et mécanismes existants, dans la perspective de la mise en œuvre du dispositif de «Programme de Développement Urbain» annoncé dans la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon.

a politique de la ville était, jusqu'en janvier 2015, organisée à deux niveaux de pouvoir: le fédéral pour ce qui relève de la Politique fédérale des Grandes villes et la Wallonie pour ce qui concerne les plans de cohésion sociale, les quartiers en difficultés (zones d'initiatives privilégiées), la politique en matière de logement, la gestion des centres-villes, le développement local et les opérations de rénovation et de revitalisation urbaines. L'approche fédérale se basait sur un principe de contractualisation dans le cadre d'objectifs peu définis, tandis que les politiques régionales, davantage sectorielles, reposaient - et reposent - sur un principe de subsidiation par projet ou actions.

Plusieurs études ont déjà été réalisées par la CPDT concernant la politique de la ville. Mais cette recherche se pose dans un contexte nouveau: le transfert en 2015, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, des compétences concernant la politique des grandes villes du niveau fédéral vers le niveau régional. Les chercheurs complètent: «Ce transfert permet à la Wallonie de reconsidérer sa politique de la ville et de reformuler l'ensemble des dispositifs qui y interviennent. À cela s'ajoute l'annonce,



dans la Déclaration de Politique Régionale, de la création d'un Programme de Développement Urbain dont le contenu est à définir. »

Au niveau européen, la Charte de Leipzig, adoptée en 2007 par l'ensemble des Ministres en charge du développement territorial, clarifie les objectifs d'une politique de la ville et ce de manière transversale. «La Charte donne les grandes orientations et constitue le cadre de référence de notre recherche.» Elle repose sur deux «piliers»: la mise en place de politiques de développement urbain intégrées à l'échelle des agglomérations et la priorité à une politique centrée sur les quartiers en difficultés.

Valoriser les outils existants

a première partie de la recherche a établi le bilan des politiques et des mécanismes actuels, notamment à travers l'évaluation de la Politique fédérale des Grandes Villes, l'examen des politiques et des outils wallons qui interviennent sur le territoire urbain et l'analyse des recommandations et programmes européens comme la Charte de Leipzig ou encore la Communication de la Commission européenne du 18 juillet 2014 relative à la dimension urbaine des politiques européennes.

Les chercheurs se sont demandé comment aborder ces questions dans une vision large et transversale. «Une première approche a consisté à évaluer la dimension budgétaire: quels sont les moyens dont disposent les villes wallonnes et d'où viennent-ils? Ensuite, quels sont les acteurs et les mécanismes qui opèrent sur le domaine de l'urbain?»

¹ Recherche d'un an réalisée par F. Bastin, G. Lacroix, P.-F. Wilmotte (ULg) et X. May (ULB); pilotes: B. Bianchet et S. Hanson (ULg).

Il existe une multitude d'outils et mécanismes mobilisables sur l'espace urbain et ceux-ci ont des territoires d'intervention très différents. Les chercheurs ont passé en revue ces outils et ont réalisé un tableau de leurs **atouts et faiblesses**, pour l'essentiel basé sur les études et évaluations déjà menées. Quelques-uns des très nombreux constats ont été épinglés dans la discussion.

L'étude met en évidence le rôle majeur du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) comme vecteur financier et outil de coordination. L'essentiel des moyens d'investissement sur le territoire urbain provient en effet des fonds FEDER (60%, si on prend en compte la part européenne et la part régionale), tandis que les moyens fournis pour les outils wallons, comme la rénovation et la revitalisation urbaines, ne représentent que quelques pourcents. «Une des conclusions de l'analyse est que ces outils, qui bénéficient de très peu de moyens et qui devraient être spécifiquement dédicacés aux territoires urbains, sont de plus en plus dispersés sur le territoire wallon. Or, actuellement le budget de la rénovation urbaine - revitalisation n'est plus que de 4,3 millions d'euros. »

L'analyse du Plan fédéral des Grandes Villes a épinglé, parmi les points positifs, le principe de la contractualisation, intéressant à condition d'être bien cadré: «Les communes étaient globalement contentes de ce mécanisme. Le cadre général et les objectifs étaient définis, puis elles avaient une certaine latitude dans la mise en œuvre des moyens dans la mesure où cela entrait bien dans ce cadre. Cependant, au cours du temps, il y a eu une perte d'efficacité par rapport aux objectifs du fait d'un cadre trop lâche.»

Par ailleurs, l'examen des outils wallons a conclu à leur utilité. L'outil «rénovation urbaine», en particulier, a toute sa raison d'être puisqu'il est dédié à l'urbain et orienté en priorité sur le logement, ce qui est aujourd'hui une préoccupation majeure dans les villes. «Mais ces outils



pêchent par manque de moyens et par leur mise en œuvre contraignante. Ici, la logique est la subsidiation, ce qui nécessite pas mal de travail d'investigation pour les communes et peut être frustrant lorsque les budgets ne suivent pas. » En ce qui concerne le mécanisme «ZIP» (les zones d'initiatives privilégiées, rénovation urbaine «majorée»²), qui porte sur les quartiers défavorisés, le problème est aussi territorial. «Il y a une inadéquation entre les périmètres retenus, qui sont très anciens puisqu'ils sont basés sur des données de 1981, et la situation effective sur le territoire wallon. Cela nécessite un travail d'actualisation. » Quant à l'outil «Gestion centres-villes», il est le seul qui soit spécifiquement et uniquement dédicacé aux cœurs de ville3 et qui soit territorialisé. «Il doit être valorisé, d'autant qu'il a un périmètre défini sur lequel agir dans le centre-ville. »

En conclusion de cette partie, la recherche recommande de conserver et valoriser les outils existants. Dès lors, se pose la nécessité de construire et de donner un **cadre cohérent** aux outils pour qu'ils participent à une politique de la ville.

Un cadre cohérent pour une politique de la ville

uelles sont les villes qui pourraient bénéficier de moyens? Le Gouvernement wallon a déjà défini, dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2015-2019, les huit grandes villes qui bénéficient du transfert des moyens du Plan fédéral des Grandes Villes vers la Région: il s'agit de Charleroi, Liège, Namur, Mons, La Louvière, Seraing, Mouscron et Verviers. « Mais pour le reste des villes, si nous pouvons lister différentes typologies spatiales existantes, comme celle de la hiérarchie urbaine ou encore les pôles définis par le SDER, le choix est politique et ne nous incombe pas. Nous pouvons juste proposer des critères.»

Une politique régionale de la ville intègre une vision stratégique, transversale et intégrée de la ville. Elle implique au préalable de fixer de grands objectifs stratégiques. Elle peut s'articuler autour de deux axes interdépendants: le développement local, appelé dans la recherche «attractivité», et l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers en difficultés, appelé «cohé-

² Le mécanisme ZIP est un volet de la rénovation urbaine.

³ Et répond donc à la préoccupation de la recherche, intitulée : « Politique de la ville – dynamisation des cœurs de ville ».

sion». «Ces deux axes de la politique de la ville sont interdépendants, mais ils ne se rejoignent pas au niveau des mécanismes et peuvent même être contradictoires: une politique d'attractivité peut, par exemple, se faire aux dépens de la cohésion sociale.» Comment dès lors réorganiser les outils pour créer plus de cohérence? Les chercheurs ont situé sur ces deux axes les outils analysés précédemment aux différentes échelles territoriales.

La recherche aborde aussi la gouvernance. Deux propositions ont été faites. La première concerne la création d'un centre de ressources et de compétence sur la ville, au niveau wallon, qui veillerait à fédérer un réseau de conseillers en rénovation et autres acteurs travaillant sur la ville et qui accumulerait et diffuserait davantage le savoir. «Il existe des techniciens spécialisés, les Conseillers en rénovation urbaine. Le centre pourrait les mettre davantage en réseau et leur donner des moyens en termes de compétences et de connaissances. Nous avons pris l'exemple du réseau des Conseillers en mobilité, qui possède un centre de ressources et une dynamique de partage des expériences.»

La seconde proposition concerne l'élaboration d'une stratégie communale territorialisée clairement définie à l'échelle communale, voire supracommunale.

«Ce serait un document stratégique qui donne les grandes orientations, qui soit un minimum territorialisé et qui soit transversal, faisant le lien entre une approche territoriale telle qu'on peut l'avoir dans un Schéma de Structure et une approche de cohésion sociale comme celle d'un Plan de Cohésion Sociale. Cette transversalité est aujourd'hui encouragée via le Programme stratégique transversal. L'idée est de faire le lien entre les deux dimensions, sans que cela soit aussi lourd à mettre en place que ces outils. Le nouveau Code du Développement Territorial pourrait apporter des perspectives de ce point de vue. » Les objectifs constitueraient le cadre pour le budget du Programme de Développement Urbain. Cela signifie que l'on se place dans une logique de contractualisation, comme dans l'ex plan fédéral, en cadrant la façon dont sont utilisés les deniers wallons.

Sur base des éléments précédents, les chercheurs proposent que le futur Programme de Développement Urbain s'articule autour des deux axes d'attractivité et de cohésion (pris en compte dans une même vision), au niveau stratégique des communes et au niveau opérationnel des quartiers et centres-villes, et cela en s'appuvant sur les différents outils existants.

Ils insistent aussi pour que l'outil «rénovation urbaine» soit davantage utilisé et soit limité au territoire urbain. L'outil devrait aussi être revu et basé sur un projet et être allégé au niveau de l'élaboration du programme. «Sur base de ce projet, on irait chercher l'argent où on peut, y compris dans le privé, ce qui est souvent le cas.» En ce qui concerne les cœurs de villes, les chercheurs avancent l'idée d'intégrer (ou d'accoler) à chaque territoire de gestion centres-villes un périmètre de rénovation urbaine. «Il est intéressant que les deux outils et. derrière ceux-ci. les acteurs de terrain travaillent ensemble. L'exemple des espaces publics est éclairant: les gestionnaires des centres-villes gèrent et animent les espaces publics mais ne les conçoivent pas, tandis qu'à travers l'opération de rénovation urbaine, on développe l'espace public mais ensuite on ne le gère pas. » L'idée est de superposer, à terme, les projets afin de développer une vision commune qui s'appuie sur les deux dynamiques.

En conclusion, la recherche insiste sur la nécessité de renforcer la transversalité entre les axes d'attractivité et de cohésion dans la politique de la ville, et souligne le nombre d'outils intéressants disponibles tout en pointant la faiblesse principale de ceux-ci: les faibles movens dont ils disposent. «Des moyens existent, comme nous l'avons montré en début de recherche. Ils devraient revenir à la mise en œuvre des outils.»





Fabian De Smet



Fabian De Smet a suivi des études d'Ingénieur civil architecte (ULg, 1998) puis le DES (diplôme d'études spécialisées) en Urbanisme et Aménagement du Territoire (ULg, 2006).

Il a obtenu une bourse de la CPDT (2006-2010) pour la réalisation d'une recherche doctorale.

Fabian est aujourd'hui Docteur en Art de bâtir et Urbanisme (2012). Il travaille en tant qu'architecte et urbaniste au sein d'Eurogare sa, filiale de la SNCB et bureau d'études spécialisé dans la conception et la réalisation de projets ferroviaires et architecturaux ainsi que dans l'aménagement des quartiers de gare.

La forme périurbaine

abian a rejoint la CPDT en 2006 et y a travaillé pendant quatre ans en tant que chercheur doctorant. Nous avions présenté son travail en cours dans la Lettre de la CPDT n°22 en décembre 2009. Il a défendu sa thèse, intitulée «Caractérisation des espaces périurbains: morphologie actuelle et prospective.», en mars 2012. Il s'agit d'une analyse et d'une caractérisation empirique menant à une méthode d'identification automatisée des types architecturaux et urbains présents dans les tissus bâtis périurbains.

Fabian précise sa démarche: « Début 2006, alors que j'avais entamé un DES en urbanisme, il y a eu l'appel à bourse doctorale par la CPDT. J'ai rentré un dossier de candidature. Le sujet initial portait sur l'articulation des noyaux anciens de villages avec leurs extensions, c'est-à-dire une recherche purement qualitative et architecturale. Mais, avec mon entrée dans la CPDT, ce sujet a évolué vers une vision plus globale et

une démarche plus clairement orientée vers l'aménagement du territoire. »

En effet, la thèse de Fabian prend en compte l'urbanisation massive de territoires périphériques de villes et ses conséquences en termes architecturaux et urbanistiques. Son objectif principal est l'amélioration de la connaissance de la forme périurbaine, préalable indispensable à la gestion des caractères architecturaux et urbanistiques de ces espaces. Elle contribue à l'émergence d'un cadre de réflexion sur l'actualité et l'avenir morphologique des espaces périurbains. Le document est accessible en ligne 1 sur le site de l'ULg et a également fait l'objet d'un article scientifique 2.

Plus récemment, Fabian a été contacté pour être relecteur d'un article dans la revue Territoire(s), revue scientifique en ligne spécialisée en développement territorial et en aménagement du territoire et héritière de Territoire(s) wallon(s), fondée par la CPDT. Son expertise, acquise durant la recherche doctorale, était particulièrement précieuse pour l'article en

question. La CPDT a acquis un savoir au travers des recherches doctorales, même si les échanges entre doctorants et chercheurs auraient pu être plus développés. «De mon côté, sans les données que la CPDT pouvait obtenir, je n'aurais pas pu faire ma thèse. » ajoute Fabian.

La vision systémique de l'aménagement du territoire

abian travaille aujourd'hui comme architecte et urbaniste au sein d'Eurogare, une filiale de la SNCB qui s'occupe de projets ferroviaires et de projets liés aux gares et connue principalement pour la réalisation des gares de Liège et de Mons. Il s'agit d'un bureau d'études spécialisé dans l'étude technique, le suivi et la réalisation de projets ferroviaires et architecturaux: terminaux et infrastructures ferroviaires, cabines de signalisation, ateliers, parkings, bureaux... Mais Eurogare est également impliquée dans le développement immobilier des terrains à proximité des gares.

Fabian y travaille depuis 2012. «Si le fait d'être Docteur ferme des portes au niveau de l'emploi, mon parcours a par contre joué dans mon engagement. Pour certaines gares, les projets comprennent aussi une étude de faisabilité de l'urbanisation du quartier de gare, ce que l'on appelle des études d'orientation. C'est sur ce volet, en tant que coordinateur de projets, que je travaille.»

Ses études en Urbanisme puis son passage à la CPDT lui ont permis de développer une vision systémique

La thèse est accessible en ligne via le lien suivant: http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/112578

² «Characterizing the morphology of suburban settlements: a method based on a semi-automatic classification of building clusters», revue «Landscape Research». Co-auteur Prof. Jacques Teller, ULg, 2015.

de l'aménagement du territoire et de travailler à une échelle plus large que celle à laquelle il réfléchissait en tant qu'architecte. «Mais pour un bureau d'études, qui doit apporter une plus-value foncière et immobilière, il faut ensuite revenir à une échelle opérationnelle, sinon ce qui est produit n'a pas d'utilité directe.»

Fabian a été étonné en sortant de l'université par le fait que ce qui paraissait évident aux chercheurs ne l'était pas dans le milieu professionnel où, bien souvent, chacun vient avec sa problématique et avec une solution pour celle-ci. Mais l'aménagement du territoire ne peut pas être saucissonné en thématiques. «C'est un système avec différents objectifs, une grande cuisine avec beaucoup d'ingrédients à partir desquels on tente de créer un cocktail. La pluridisciplinarité est essentielle en urbanisme et c'est le véritable atout de la CPDT: avoir autour d'une table des personnes qui n'ont pas la même formation et qui discutent de la même chose. C'est une méthode d'approche que j'ai intégrée, notamment dans les études d'orientation.»

Fabian coordonne et réalise les études d'orientation, parfois en collaboration, notamment concernant les gares de Charleroi, Libramont, Namur, Ottignies, La Louvière, Verviers... Dans ces études, il réunit les acteurs concernés, qu'ils soient ou non intégrés dans le comité de pilotage, comme la SNCB (puisque ce sont principalement des terrains de la SNCB), les communes, la SRWT et le Tec (puisqu'il s'agit de mobilité) et différents acteurs qui pourraient intervenir de près ou de loin dans des solutions à trouver.

L'objectif poursuivi dans ces études est de favoriser à la fois la mobilité générale et la qualité des espaces urbains. Elles tentent notamment de réduire la fracture ferroviaire, véritable entaille infranchissable dans la morphologie de la ville. Enfin, il s'agit de développer des perspectives pour les dix, vingt ou trente ans. «L'essentiel du travail, au-delà du diagnostic posé (l'analyse générale du site, de la mobilité, de son insertion dans un cadre urbain, de son insertion morphologique) et de la concep-

tion apportée à l'aménagement du site, c'est de créer un cadre dans lequel tous les acteurs se seront impliqués, auront partagé et construit une vision. C'est de parvenir à ce que la solution émane de l'ensemble des partenaires et pas uniquement du concepteur. Il s'agit plus d'un travail collaboratif que d'un travail de création à proprement parlé.»

Les études d'orientation identifient les besoins fonctionnels, proposent différentes possibilités d'aménagements, résidentiels. commerces. services. bureaux, qu'ils soient intégrés ou non à la gare. L'intention est de créer un pôle de mobilité. Elles intègrent donc les besoins liés au ferroviaire, aux bus, aux véhicules particuliers, aux modes doux. L'accessibilité au site étant importante, elles prennent en compte également les modifications à apporter à la mobilité générale de l'entité, «mais plus globalement encore, ce que l'on veut vraiment faire, c'est créer des guartiers de gare, des pôles de multi-mobilité.»

Fabian garde quelques liens avec la CPDT, lit parfois l'une ou l'autre Note de Recherche et réfléchit à son expérience en tant que chercheur doctorant: «Je pense que les recherches doctorales devraient être plus axées sur les demandes de la Région de façon à ce que les pouvoirs subsidiants soient plus impliqués, tout en étant conscients que le temps de réaction est plus long que pour les autres types de recherche.»

La chaire doctorale n'est pas renouvelée en 2015-2016 et la question reste donc pour l'instant théorique.



Masterplan de la Gare de Libramont, étude d'orientation Eurogare.

Densification et création d'un pôle multimodal du côté de la gare SNCB et création d'un nouveau quartier en connexion directe avec ce pôle et la place communale, cœur de Libramont. Les aménagements visent à améliorer la connectivité des différents quartiers existants autour de la gare (accès aux parkings, couloir sous-voies, visibilité, lisibilité...).



Améliorer le cadre de vie

La formation CPDT des Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme (les CATUs) avait été postposée en 2014. C'est avec plaisir que nous l'avons retrouvée cet automne. Cette formation, qui avait été mise en place en 2006 pour une centaine de CATUS, compte aujourd'hui 211 participants!

e thème de la formation CPDT 2015 est l'amélioration qualitative des tissus bâtis urbains et villageois: comment concourir à un aménagement du territoire et à un urbanisme qui articulent besoins sociaux, impératifs économiques et approche environnementale? Alain Coppens, formateur-coordinateur de la mission formation de la CPDT, explique: «Cette année, nous avons organisé un module unique pour tous les Conseillers centré sur l'amélioration du cadre de vie. Nous avons travaillé avec eux sur des cas d'études sélectionnés dans le grand Namur qui illustrent les problématiques de tissus urbains (Salzinnes/Bas Prés) et villageois (Temploux).»

La formation, de quatre jours, s'est articulée autour des opportunités urbanistiques qui peuvent être saisies lors de l'élaboration d'un projet urbanistique. Comment amplifier les retombées d'un projet ponctuel sur les espaces proches, susciter des effets d'entraînement et ainsi contribuer à une amélioration plus générale du cadre de vie?

La première journée plénière, à Salzinnes dans les locaux de Namur Expo, a débuté par une longue intervention, très appréciée, du Ministre Carlo Di Antonio, concernant le futur Code du Développement Territorial (CoDT). Divers intervenants ont ensuite présenté une série

d'outils utiles à la réflexion, dont les fiches issues de la recherche sur la typologie des tissus bâtis wallons 1 qui seront utilisées lors des ateliers pratiques. Des personnes ressources ont illustré les effets générés dans des dynamisations de cœurs de ville ou de village. Enfin, un sondage auprès des CATUs, avec des boitiers interactifs, a mis en évidence « leurs habitudes et leurs démarches pour anticiper les effets négatifs ou amplifier les effets positifs de projets urbanistiques. »

La deuxième journée plénière a consisté en une visite de terrain. Elle a été suivie de deux journées d'atelier en groupes. Pour éclairer concrètement les pratiques et permettre aux CATUs d'échanger sur leur façon de travailler, les formateurs ont notamment demandé aux participants d'apporter une fiche de présentation d'un projet développé dans leur commune pour lequel il y avait une série d'effets d'entraînement, de décrire ceux-ci ainsi que les démarches qu'ils ont effectuées pour en amplifier ou en limiter les effets. «Essayent-ils de générer des effets d'entraînement au-delà de la parcelle concernée par le projet ou bien se sont-ils focalisés sur cette parcelle? Essayent-ils de créer des synergies avec d'autres projets existants, en cours ou à venir. Utilisent-ils le projet pour consolider une stratégie communale? Consultent-ils d'autres

services, des collègues?» Les CATUs s'interrogent ainsi sur le rôle de conseil qu'ils exercent dans la commune, qui dépasse le traitement stricto senso du projet. Il restera d'ailleurs une trace écrite de ces ateliers. «Nous voudrions qu'à l'issue des ateliers, il y ait chaque année un document, généré par les CATUs, qui illustre et éclaircit leurs démarches, leurs pratiques quotidiennes.»

La formation CPDT, en valorisant les expériences de terrain et les compétences des Conseillers, assure ainsi le développement de leurs compétences stratégiques, la construction d'une démarche commune, le recours à des démarches innovantes et la mise en réseau. Elle sera orientée en 2016 sur la mise en pratique du futur CoDT.



¹ Parues dans Notes de recherche 57 «Les tissus urbanisés wallons. Des fiches pour illustrer leur potentiel de transformation par une densification de qualité », B. Le Fort, sous la direction scientifique de Y. Hanin et P. Vanderstraeten, CPDT.